

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Mardi 10 mars 2026**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1191	21	9	1	7

Vote du budget primitif 2026

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mardi 10 mars 2026 à 14 heures 30 au Centre expérimental du SMEL 33 rue du Banc du Nord à BLAINVILLE-SUR-MER en présentiel, sur convocation du 25 février 2026.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance

Secrétaire de séance : M. Hervé AGNES.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche (titulaires) et du Calvados (1 suppléant)

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale – canton de Bayeux
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

Vote du budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1181 du comité syndical du 11 février 2026 relative à la tenue du débat des orientations budgétaires 2026 dont les élus participants ont pris acte ;

Vu le rapport de séance du 10 mars 2026 annexé du projet de budget primitif 2026 qui intègre la reprise des résultats de l'exercice 2025 et la détermination des reports sans changement sur le total estimé des recettes, ni des dépenses depuis le débat des orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents,

- **vote le budget primitif 2026 du SMEL qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 227 250,38 € en section de fonctionnement, et à 384 197,09€ en section d'investissement, comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	BP 2026	Chapitres	BP 2026
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	356 527,32	70 PROD., SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	100 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	708 288,00	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	915 000,00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	66 935,06	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	90,00
TOTAL DÉPENSES COURANTES	1 133 250,38	TOTAL RECETTES COURANTES	1 015 100,00
<i>Reports 2024 sur 2025</i>	<i>0,00</i>	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	27 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	94 000,00	002 RÉSULTAT REPORTE N-1	185 150,38
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 227 250,38	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 227 250,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2026	Chapitres	BP 2026
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	277 197,09	10 FCTVA	21 907,42
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	70 000,00	024 PRODUIT DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	357 197,09	RECETTES D'ÉQUIPEMENT	51 907,42
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	27 000,00	040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	94 000,00
<i>Reports n-1</i>	<i>0,00</i>	001 SOLDE D'EXÉCUTION N-1 REPORTÉ	238 289,67
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	384 197,09	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	384 197,09

- **autorise** le président du SMEL à procéder, en cas de besoin, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET**



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr